

Image not found or type unknown



Litige avec mon ancienne mutuelle étudiante : smerep

Par **morganeCLEMENT**, le **06/08/2009** à **12:25**

Bonjour,

J'ai reçu de nombreux courriers de mise en demeure, ils me réclament 485 € + 5 € de frais car il y avait une reconduction tacite or je me suis réinscrite à une autre mutuelle car je ne suis plus étudiante depuis fin 2008. Maintenant ils souhaitent me mettre en justice.

Y a-t il un moyen de ne pas payer cette somme ? De plus cela fait un an que je n'ai pas fait de demande de remboursement je ne veux pas payer pour quelque chose que je n'ai même pas utilisé.